



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	13	3

**OBJET : 03-1 - COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITE - EXERCICE 2018 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2344/19

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI

M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD

Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics locaux par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Ce même article dispose notamment que « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Ainsi, l'exercice 2018 fait état de deux réunions portant sur 16 points à l'ordre du jour pour un total de 48 dossiers.

Les attributions et compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ainsi que le détail de ses travaux pour l'année 2018, sont décrits dans le rapport annexé la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activités pour l'année 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE


LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'exercice 2018, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.03-1 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE - EXERCICE 2018 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731782 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731782-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees